

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU 23 FEVRIER 2009 A AULNOIS EN PERTHOIS

**Présents** : Mesdames Yolande STOCKER, Bernadette FISCHER, Frédérique TROUCHARD, Frédérique CHALOPPE, Delphine MALTHIERY, Messieurs Jacky LEMAIRE, Jean-Louis CANOVA, Angelico MATTIONI, Gérard CHÂLONS, Serge MULLER, Francis COLIN, Jean-Noël PIERRE, Christophe CAMONIN, Francis THIRION, Hugues BERTHELON, Claude DAOUZE, Bernard HENRIONNET, Jean-Noël ARMANINI, Alain ROMBI, Gaston CARRE, Yannick INTINS, Roland LAVANDIER, Fabrice PETERMANN, Pascal QUERUEL, Francis LEROUX, Dominique GRANDPIERRE.

**Assistaient** : Mesdames Dominique VARIN, Marie-Ange MAROT, Messieurs Jean-Marie GAUNY, Patrick GASPARD, Denis MAGINOT, Jean-Claude ARMANINI, Jean GAVAZZI, Frédéric BASTIEN.

**Absents excusés** : Madame Monique ALLARD (*suppléée par Madame TROUCHARD*), Monsieur Michel PEDRETTI.

**Absents non excusés** : Messieurs Denis VARNIER, Régis DUPONT.

**Secrétaire de séance** : Madame Bernadette FISCHER.



Jacky LEMAIRE, Président, remercie la Commune d'AULNOIS en PERTHOIS d'accueillir les membres du Conseil Communautaire pour leur assemblée générale et après avoir constaté que le quorum était atteint, il ouvre la séance.

**1 – BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE LA CODECOM :**

Le Président présente au Conseil Communautaire les plans établis par l'architecte selon les réflexions des membres du Bureau. Le coût de ce projet est estimé à 799 200 € HT et le Conseil décide de constituer des dossiers de demandes de subvention au titre :

- de la Dotation Globale d'Équipement (40 % plafonnés à 149 500 €)
- du G.I.P. (30 % de 300 000 €)

La volonté des élus est que le siège soit une vitrine présentant de nouveaux procédés de construction dans le cadre du Développement durable. Dans ce but, quelques membres du Bureau se rendront à MONTATAIRE, sur l'invitation d'ARCELOR, afin de visiter un site pilote construit avec un produit novateur mis au point par eux.

Si notre projet entre dans le cadre des dispositions préconisées par le Grenelle de l'Environnement, contact sera pris avec le Pays Barrois pour le montage d'un dossier de subvention Leader.

Le Président indique également que le bureau FONDASOL a été sollicité pour une étude de sol.

Le Conseil approuve toutes ces décisions.

## **2 – PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA HOUPETTE :**

Le Président informe les élus que cette zone d'activités n'est pas alimentée en basse tension et qu'il convient de le faire.

Il précise qu'il a pris contact avec E.D.F. pour l'établissement de devis pour deux tranches de travaux. La première tranche est constituée de 8 lots qui seraient mis à disposition des entreprises désireuses de s'installer rapidement, la seconde tranche est constituée de 5 lots.

Les délais de réalisation étant de seize semaines, il lui a paru urgent de ne pas perdre de temps supplémentaire et le devis pour la tranche n° 1 a été accepté pour un montant de 24 392.74 € HT.

Le devis pour la seconde tranche est de 13 049.86 € HT.

Il est à noter que la pose des coffrets n'est pas incluse et qu'il faudra consulter quelques entreprises dans ce but.

Suite au dépôt du permis d'aménager, la D.R.A.C. a fait parvenir un arrêté du Préfet de Région qui prescrit d'un diagnostic archéologique sur la parcelle destinée à la construction des entreprises. L'I.N.R.A.P. de METZ interviendra sur les lieux du 4 au 10 Mars.

## **3 – DECHETTERIE DE LA HOUPETTE :**

Francis THIRION fait part des réflexions menées par sa commission sur différents points :

⇒ 3 devis ont été demandés pour la réalisation d'un seuil en béton et l'électrification du portail

EUROFENCE 14 950.00 € TTC

G.M.I.S. 12 720.66 € TTC

MC CLÔTURES 7 534.80 € TTC

La commission propose de retenir le devis de la société G.M.I.S., le Conseil accepte.

⇒ Le S.I.G.O.M. du HAUT BARROIS s'estime trop peu important pour investir dans une déchetterie et sollicite notre CODECOM afin que ses administrés aient accès à la nôtre. Considérant que seuls les habitants des communes les plus proches (*MAULAN et NANT le GRAND*) seraient susceptibles d'être intéressés, le Conseil donne son accord sous réserve d'une participation forfaitaire de 25.00 € par habitant et par an.

Ce tarif, établi sur l'état récapitulatif des dépenses 2008, serait valable pour l'année 2009 et réévalué chaque année.

Une convention devra être rédigée dans ce sens.

## **4 – DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE L'O.P.A.H. :**

Deux dossiers pour l'installation de chauffage ont été instruits et transmis par URBAM CONSEIL :

⇒ M. BEAUMET (*ANCERVILLE*) : total des travaux : 1 484.00 € TTC  
participation de notre CODECOM : 140.00 €

⇒ M. CIAUX (*SOMMELONNE*) : total des travaux : 18 464.00 € TTC  
participation de notre OCDECOM : 1 700.00 €

**5 – DEGÂTS SUR MATERIEL SPORTIF :**

Un élève du Collège a détérioré un panneau de basket, les membres du Conseil décident de lui refacturer le remplacement de ce panneau (*bois, peinture, temps passé par l'employé*).

**6 – SENTIERS DE RANDONNEE :**

Le Président informe les membres que la M.J.C. d'ANCERVILLE a fait l'avance de petit matériel relatif au balisage des sentiers de notre secteur et qu'il y aurait lieu de leur rembourser. La somme s'élève à 104.95 €.

**7 – ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE :**

Suite à la décision prise lors de l'assemblée générale de Décembre 2008 et qui avait pour objet l'évolution de la comptabilité vers e.magnus, il s'avère que l'ordinateur actuel n'est plus assez performant quant aux préconisations requises. Le Conseil accepte l'achat d'un nouveau matériel et charge le Président de son achat au meilleur coût.

**8 – CREANCES IRRECOUVRABLES :**

Le Président donne lecture d'une demande d'admission en non-valeur relative à des repas pris à la cantine des Grands Jardins en 2001 et 2002. Un jugement du Tribunal prononce l'effacement de la dette pour un montant de 533.42 €. Le Conseil accepte et charge le Président d'inscrire cette somme au prochain budget.

Le Secrétaire de séance,

Bernadette FISCHER



